

Introduction

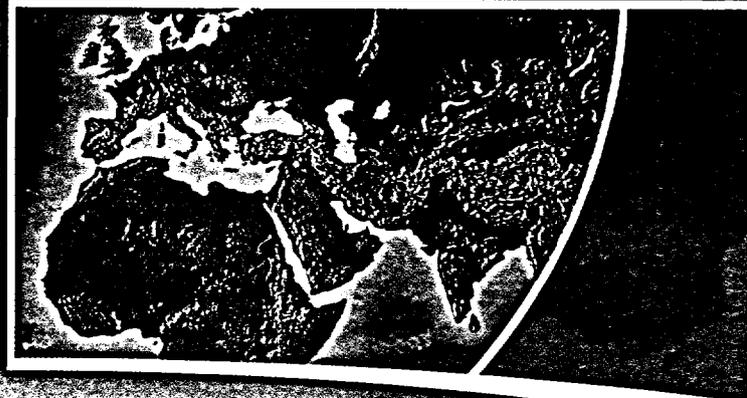
Les perturbations des courants d'échanges de biens et de services entre le Canada et les États-Unis et les effets négatifs sur les économies des deux pays de l'accroissement de la sécurité à la frontière dans le sillage des attentats du 11 septembre 2001 ont rappelé aux Canadiens et aux Américains que notre prospérité et notre sécurité actuelles et futures sont en toutes circonstances tributaires de l'efficacité et de l'efficience de notre frontière commune.

Conscients de cela, le Canada et les États-Unis ont signé, le 12 décembre 2001, une déclaration portant création d'une Frontière intelligente pour le XIX^e siècle. Cette déclaration prévoit l'établissement d'un plan d'action en 30 points qui s'articule autour de quatre grands axes — la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures, et la coordination et la mise en commun de l'information — sécurité tout en accélérant efficacement et effectivement les mouvements légitimes des biens et des personnes de part et d'autre de la frontière au moyen d'une technologie améliorée, de mesures concertées et d'échanges de renseignements. L'intérêt accru pour les questions frontalières pourrait au bout du compte améliorer la relation commerciale essentielle que le Canada entretient avec les États-Unis et donner lieu à des mesures qui faciliteront le mouvement des marchandises indispensables à l'économie canadienne.

Grâce aux efforts et à la collaboration des agents des douanes et de l'immigration ainsi que d'autres organismes concernés, du Canada comme des États-Unis, les délais à la frontière ont été raccourcis relativement vite, réduisant du même coup au minimum toute incidence directe sur les courants des échanges commerciaux et sur les deux économies. Dans l'ensemble, la baisse des exportations canadiennes destinées aux États-Unis en 2001 peut être attribuée au ralentissement économique des États-Unis plutôt qu'à des problèmes à la frontière. De plus, en dépit du recul de la demande américaine d'exportations canadiennes, le Canada a affiché un bon résultat commercial en 2001, comme en témoigne son excédent commercial de 54,7, dont les exportations de biens et de services ont représenté 467,6 milliards et les importations, 412,9 milliards de dollars canadiens. Et l'on s'attend à ce que l'année 2002 soit aussi bonne.

L'année 2001 a également été témoin de nombreuses réalisations dans le domaine de la politique commerciale : le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); la tenue du Sommet des Amériques à Québec, à l'occasion duquel on a convenu d'un calendrier de négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA); l'approbation de nos partenaires de la ZLEA pour la

1 Introduction



diffusion de l'ébauche des documents de négociation; la clarification des dispositions sur l'investissement contenues dans le chapitre 11 de l'ALENA; la conclusion d'un accord bilatéral de libre-échange avec le Costa Rica et l'ouverture de négociations commerciales avec le El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (Groupe des quatre de l'Amérique centrale) et Singapour. Le gouvernement poursuivra les efforts déployés en vue de faire tomber les barrières dans les marchés clés de façon à assurer un accès accru aux commerçants et aux investisseurs canadiens et à y maintenir un accès prévisible. Il continuera également à déployer des efforts pour renforcer les institutions et les règles qui régissent le commerce et l'investissement internationaux, nouer des relations avec de nouveaux partenaires et veiller à ce que les autres pays respectent leurs engagements.

Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux – 2002 fait état des résultats les plus importants obtenus au cours de l'année dernière en matière d'ouverture des marchés et recense les priorités que le gouvernement s'est fixé pour 2002 dans le but d'élargir davantage l'accès aux marchés étrangers. Le gouvernement poursuivra ces objectifs sur trois plans : sur le plan multilatéral, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); sur le plan régional, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et